

Séance du Conseil Municipal du 26/03/2009

N° 065

Direction : Direction Générale

Secrétariat Général

REF : SECGEN2009011

Signataire : MG/MD

OBJET : Déclaration de l'urgence de la question n°066

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire ,

Considérant l'urgence de s'associer à la motion adoptée par le comité syndical du SIPPAREC le 18 décembre 2008 et d'apporter son soutien au refus du SIPPAREC de toute modification unilatérale de la convention de partenariat.

A l'unanimité.

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Déclare l'urgence pour la mise à l'ordre du jour de la question n°066 relative à la Motion adressée à EDF et ERDF concernant le financement par le fonds de partenariat apportée par le SIPPAREC en matière d'éclairage public

Le Maire